



Demande d'équivalence du diplome d'aide soignante

Par **nanookal**, le **04/03/2013** à **18:25**

Bonjour,

La directrice de mon ancienne école d'infirmière n'a jamais mentionné le fait de devoir faire une demande pour obtenir l'équivalence du diplôme d'aide soignante, une fois la première année d'infirmière validée.

Voulant faire une formation complémentaire à mon métier actuel d'aide soignante, on me demande de fournir la photocopie de cette équivalence.

Ne pouvant pas la fournir j'appelle mon ancien lieu de formation pour y avoir accès.

En réponse de leur part, je n'ai plus aucun droit de faire valoir mes notes pour l'accès à cette équivalence, pour des délais dépasser. (arrêt des études en 2007).

À l'époque la directrice ne m'informe pas sur le fait de devoir faire des démarches pour avoir cette équivalence, et mes différents employeurs (clinique et hôpital) ne me l'ont jamais demandé et se sont contentés d'une attestation scolaire de troisième année d'étude en école d'infirmière, qui pour moi faisait office de papier officiel pour l'exercice de ma profession d'aide soignante.

De ce fait, je me retrouve aujourd'hui dans l'impossibilité de faire ma formation car la directrice de l'IFSI que je fréquentais à l'OMIS de me dire qu'il y avait des démarches à faire. De plus j'apprends par la même occasion que je n'ai pas le droit d'exercer en tant qu'aide soignante sans cette équivalence.

Quels sont mes recours possibles pour obtenir cette équivalence et comment faire pour que la directrice de l'école prenne ses responsabilités face à cette situation. Je me retrouve dans l'impossibilité de faire ma formation et d'exercer, car la directrice à l'OMIS de me dire qu'il y avait

des démarches à faire pour faire valoir mes droits à la validation de ma première année.

Merci d'avance de votre réponse.
Cordialement

Par **fleurfleur**, le **29/03/2017** à **16:47**

bonjour, je suis dans le même cas que vous... nous sommes aujourd'hui en 2017... et je viens d'apprendre que j'exerce mon métier d'aide soignante de manière illégale!!! comment faire pour régulariser ma situation ?
avez vous eu de l'aide?
merci de me répondre si vous trouvez ce mail.

Par **morobar**, le **29/03/2017** à **18:53**

Bonjour,
Un peu de lecture ici, cela se nomme la VAE
<http://www.education.gouv.fr/cid1106/la-validation-des-acquis-de-l-experience-vae.html>